

225C1583
FR0013269123-FS0776

18 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

RUBIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 5 261 028 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 761 617 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 23 511 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 732 106 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 6 000 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 422 092 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 234 127 actions RUBIS résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,062 €² ;
- 694 240 actions RUBIS résultant de la détention de contrats « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,5049 €³ ;
- 425 874 actions RUBIS résultant de la détention de contrats « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 9 décembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 27,50 €⁴ ; et,

¹ Sur la base d'un capital composé de 103 361 773 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 0,78 (position maximale de 4 128 000 actions).

³ Sur la base d'un delta de 0,42 (position maximale de 1 651 200 actions).

- 67 851 actions RUBIS résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 23 mars 2026 et le 21 juin 2027⁵.
-

⁴ Sur la base d'un delta de 0,55 (position maximale de 770 000 actions).

⁵ Sur la base d'un delta de 1.